

Séance du 8 septembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 21
De Présents : 15
De Votants : 19
VOTES : Pour 19
 Contre 0
 Abstentions 0

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du deux septembre deux-mille-vingt-deux, sous la présidence de M. Fabrice VENET, Maire ;

Etaient présents : MM. BRAU, CALARD, LONGCHAMP, MASSON, MITANNE, RAPPY, VENET
Mmes, BA, BOUVIER, CROST, LLAMBRICH, OLLIER, PAVAILLER, REGACHE, SAINT-GENIS.

Excusés ayant donné pouvoir : ARRAMBOURG Jérôme à BA Catherine, VENÇON Yves à BOUVIER Denise, PERRIN Julien à MASSON Jean-Michel, PUYPE Camille à Myriam SAINT-GENIS.

Etaient absent(s) : Samuèle SALMON-NANUS, Delphyne GISSIEN

Myriam Saint Genis, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Délibération n° 22.04.11 – Demande de subvention à la DETR pour la construction du bâtiment de la bibliothèque :

Monsieur Rappy, adjoint en charges des finances présente à l'Assemblée le programme financier pour la construction de la future bibliothèque.

Il présente les devis d'un montant hors taxes de 482 107.00 Euros.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :